

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Dossier n°06004325

ARRETE DU MAIRE n°2025/118

Objet : « Label Journée » du samedi 21 juin 2025

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par l'association Label de Nuit afin d'occuper le domaine public place Julie Saint-Avit, dans le cadre de la manifestation « Label Journée » organisée à l'occasion de la fête de la musique le samedi 21 juin 2025.

CONSIDÉRANT que pour les modalités d'installation de la manifestation, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : En raison de l'organisation de la manifestation « Label Journée » organisée par l'association Label de Nuit le samedi 21 juin 2025 à l'occasion de la fête de musique, le stationnement et la circulation seront interdits place Julie Saint-Avit côté arcades pour la période du 18/06/2025 au 24/06/2025.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par les services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 16 juin 2025

Le Maire
Barbara NETO

